LE TRAMWAY ET LE MÉTRO D'ALGER SANS ANCRAGE JURIDIQUE

Tou sera-t-il prêt pour le 8 mai ?

Le ministre des Transports a annoncé la mise en service, dès le 8 mai, du premier tronçon du tramway d'Alger. Cependant, ce lancement ne peut avoir lieu tant que la loi relative au transport terrestre ne sera pas amendée.

Tarek Hafid - Alger (Le Soir) - Et encore une annonce ! Dimanche, Amar Tou déclarait que le premier tronçon du tramway d'Alger sera opérationnel le 8 mai prochain. Selon le ministre, les voyageurs pourront enfin circuler sur les 7,4 kilomètres qui séparent Bab Ezzouar de Bordj-El-Kiffan. Mais au-delà des aspects techniques, Amar Tou a omis de préciser que le lancement du tramway est surtout lié à une exigence d'ordre législatif. Car à l'heure actuelle, le tramway et le métro n'ont toujours pas d'existence légale.

Ces deux modes ne sont pas encore inscrits dans la loi portant orientation et organisation des transports terrestres (voir Le Soir d'Algérie du 1er décembre 2010). Ce texte désigne l'ensemble des modes de transport terrestre utilisés en Algérie : «Au sens de la présente loi, les transports terrestres comprennent : le transport ferroviaire, le transport routier de personnes et le transport routier de marchandises (art. 14) ; les transports spécifiques comprennent notamment : le transport scolaire, le transport effectué par taxi, le transport par câble (téléphérique), le transport de touristes, le transport de malades et le transport funéraire (art. 34)». Il semblerait que le ministère des Transports se soit récemment rendu compte de cette lacune.

Pour y faire face, il a été décidé d'introduire des amendements à ce texte. Un avant-projet de loi a été examiné et approuvé durant l'intersession parlementaire à l'occasion du Conseil des ministres du 22 février 2010.

Photo : Samir Sid

Le tramway d'Alger sera livré par tronçons.

«Le Conseil des ministres a examiné et approuvé un avant-projet de loi modifiant et complétant la loi du 7 août 2001 portant orientation et organisation des transports terrestres. Cette proposition vise à introduire une assise légale notamment pour l'exploitation prochaine du tramway et du métro, qui ne sont pas couverts par la loi pertinente en vigueur», lit-on dans le communiqué qui a sanctionné ce Conseil des ministres. Pour mettre en exploitation le tramway, ce texte devra être transmis, présenté, débattu puis adopté par l'Assemblée populaire nationale. Il sera ensuite soumis au même processus au Conseil de la nation avant d'être publié au Journal officiel.

Dans les conditions «normales», la procédure législative peut prendre entre quatre et cinq mois. Mais il faudrait déjà que le secrétariat général du gouvernement transmette le projet de loi à la Chambre basse du Parlement. Ce qui n'est toujours pas le cas.

Amar Tou ira-t-il jusqu'à mettre en exploitation le premier tronçon du tramway d'Alger en l'absence de tout ancrage juridique ? Car il est important de rappeler que le président, en présence de l'ensemble des membres du gouvernement, a lui-même constaté que le tramway et le métro «ne sont pas couverts par la loi pertinente en vigueur».

T. H.

PRATIQUE DE LA PROFESSION PHARMACEUTIQUE

L'Ordre national tire la sonnette d'alarme

«S'il n'y a pas de dispositions transitoires garantissant la continuité de l'action des missions de l'Ordre dans le projet de la nouvelle loi sanitaire, on devra attendre plusieurs années pour exercer en attendant la promulgation du dispositif réglementaire», a déclaré hier, M. Benbahmed, président de l'Ordre national des pharmaciens, expliquant même que l'ordre pourrait ainsi cesser d'exister de fait.

F.-Zohra B. - Alger (Le Soir) - Expliquant hier lors d'une conférence de presse que l'Ordre national des pharmaciens existe dans 12 régions avec 228 élus représentant 12 500 pharmaciens au niveau national, M. Benbahmed a présenté le nouvel Ordre issu des élections du 24 février dernier. L'intervenant précisera aussi que le bureau national de l'Ordre a été installé le 17 mars dernier. Il précisera qu'«aucune ambiguïté n'a caractérisé ces élections en dépit des accusations qui ont été proférées contre l'Ordre». Il rappellera, en outre, que la mission de l'instance est de réguler l'accès à la profession et sa pratique. «C'est une régulation de la profession qui se fait à travers l'inscription. On doit veiller aux règles de déontologie pour éviter de mettre en danger la santé des citoyens.

Nous ne sommes cependant pas systématiquement consultés. Nos propositions sont souvent adoptées quelques années plus tard et l'on gagnerait du temps avec une consultation régulière», a expliqué le docteur Benbahmed. Il abordera aussi la question de l'exercice illégal de la profession en assurant que l'Ordre combat ce phénomène du fait que des dizaines de pharmacies, de sociétés de distribution et de laboratoires d'analyses ont été proposés à la fermeture. Ceci notamment pour la location de diplômes, l'absence de pharmacien directeur technique et de pharmacien biologiste. «Ces établissements tenus par des non-professionnels portent atteinte à la santé publique à travers le trafic de psychotropes, la contrefaçon, les erreurs et la vente de médicaments sans ordonnance, entraînant notamment des accidents thérapeutiques», a averti le spécialiste, précisant que les décisions de fermeture ne sont pas systématiquement appliquées.

Concernant le projet de la nouvelle loi sanitaire, l'Ordre propose notamment la séparation des trois Ordres (Médecins, pharmaciens et chirurgiens dentistes), le maintien de l'indépendance des ordres et l'intégration dans l'ensemble des conseils régionaux, d'un pharmacien inspecteur, représentant la tutelle. Le représentant de l'Ordre attirera, par ailleurs, l'attention sur l'installation d'officines non réglementaires dans certaines wilayas, comme Tipasa, Sidi Bel Abbès et Oran, et qui assimilent les pharmaciens à de simples commerçants. Les gardes posent aussi problème, selon l'Ordre, du fait que l'arrêté ministériel fixant les horaires d'ouverture et les modalités de garde des officines n'a pas été revu depuis 1995. Ceci en plus du fait que le week-end a été modifié depuis, rappelle le docteur Benbahmed. Pour ce qui est du médicament, l'Ordre des pharmaciens propose de «préserver l'activité essentielle du producteur qui consiste en la fabrication et au développement de gammes de produits essentiels ainsi que de prévoir des dispositions incitatives qui permettront de maintenir la prédominance de l'intérêt de l'activité de production sur la nouvelle activité intégrée d'importation».

L'autre danger pour la profession, c'est aussi les «conditions pédagogiques précaires et même désastreuses pour les étudiants en pharmacie», expliquent les spécialistes. L'Ordre propose, de ce fait, une sixième année pour la formation de pharmaciens industriels, spécialisés en biologie et hospitaliers notamment. Les portes-parole de l'ordre diront enfin que les maintes demandes de rencontres avec les responsables de la tutelle sont restées lettre morte.

F.-Z. B.

IL A ABORDÉ L'ONCO-GÉRIATRIE

Premier meeting d'oncologie médicale à Annaba

Le premier meeting d'oncologie médicale tenu le week-end dernier à Annaba a eu le mérite de disséquer un sujet qui concerne une frange fragile de la population : les personnes du troisième âge. Il s'agit de l'onco-gériatrie.

Organisé conjointement par la Société algérienne d'oncologie médicale (SAOM) et le conseil de l'Ordre régional d'Annaba, cette manifestation scientifique de premier ordre a abordé un thème qualifié par le professeur Kamel Bouzid, président de la SAOM, de «sous-spécialité émergente en oncologie depuis le début de la décennie».

Cet intérêt le troisième âge est devenu prioritaire en raison, selon la même source, de l'augmentation de l'espérance de vie à la naissance, d'où une population de plus en plus vieille. Le professeur Bouzid estime que «les progrès réalisés en chirurgie carcinologique, en anesthésie-réanimation, en supports nutritifs et psychologiques permettent maintenant de ne plus reculer devant ce qui paraissait une tare irrémédiable : le vieillissement et ses conséquences.

Cette rencontre qui a vu la participation de quelques 300 praticiens, dont une majorité de spécialistes nationaux et étrangers a été rehaussée par la présence d'une sommité mondiale dans le domaine, le professeur Lodovico Balducci du centre du cancer de Tampa (Floride, États-Unis d'Amérique). Ce centre est classé troisième au niveau mondial. La renommée du professeur Balducci tient de la technique qu'il a mis au point, devenue incontournable dans la prise en charge d'une personne âgée, est qui consiste en la mise en place d'un score onco-gériatrique, de son application et de son évaluation». Concernant le choix du thème de son intervention sur «le cancer et l'anémie chez le sujet âgé», le professeur Balducci nous dira que l'anémie est la principale cause de l'épuisement. Elle est ainsi associée à plusieurs autres cancers.

Donc, une prise en charge en gériatrie veut éviter aux personnes âgées de subir la discrimination eux qui sont plus exposés que les autres catégories de la population. «L'espérance de vie doit être accompagnée par une qualité de la vie, ce qui permet à ces personnes âgées de garder leur indépendance», tient à souligner le professeur Balducci, qui estime que les médecins algériens multiplient les relations avec leurs confrères étrangers dans le but d'échanger les expériences et de se mettre au diapason des avancées scientifiques. Il s'est dit heureux de trouver un peuple hospitalier et un pays tourné résolument vers l'avenir, après avoir vécu une décennie difficile. Avec une trentaine de communications et plus de 60 posters ayant traité de l'anémie, du myélome multiple, du cancer de la prostate, du cancer des voies biliaires, cancer colo-rectal, ainsi que du cancer du sein chez la femme âgée ont également abordé les thérapeutiques nouvelles et ciblées dans de nombreux cancers. Cette première manifestation à Annaba sur un sujet aussi important que l'oncologie en général et celle gériatrique en particulier augure, selon le professeur Bouzid, d'une amélioration certaine de la prise en charge de nos compatriotes cancéreux». Lui emboitant le pas, le professeur Azzedine Ayadi, président du conseil de l'Ordre régional de Annaba, espère une prise en charge en oncologie médicale des patients de la région de Annaba au sein du centre anticancer (CAC) de cette ville. D'autant plus, relève-t-il, que le personnel médical et paramédical existe à Annaba. Il a été formé parallèlement à la réalisation du CAC.

Ce centre a accusé un retard de plus d'une année. Le bâtiment est enfin finalisé par les Chinois et fin prêt, mais la mise en place de l'équipement nécessaire pour le rendre fonctionnel tarde à venir. La raison, d'aucuns la lient aux gros intérêts que représente l'acquisition de ce matériel coûteux et que certains évaluent à plusieurs centaines de millions de dinars.

A. Bouacha